

DM IIa  
directive 93/42 CE

## Lingettes pour surfaces et instruments

### Performances :

- virucide
- bactéricide
- mycobactéricide
- levuricide
- fongicide

- matières plastiques et synthétiques : plateaux de traitements, couveuses, systèmes de dialyse, etc.
- en sachets ou en pots distributeurs

- lingettes imprégnées de Mikrozid® AF liquide
- résistantes et bien imprégnées, pas de déchirure ni tortillon, excellente couverture de la surface
- séchage rapide, sans essuyage, sans laisser de trace
- composition : éthanol, Propan-1-ol, agents mouillants

### Propriété microbiologiques :

- bactéricide : EN 13727, EN 16615
- mycobactérie : EN 14348
- levuricide : EN 13727, EN 16615
- fongique : EN 13624, EN 13697
- virucide : VHB, VHC, VHS, norovirus, polyomavirus, rotavirus - EN 14476

en sachet distributeur



référence

MS2010 Lingettes 20x20 cm, les 50

en pots distributeurs



référence

MS2000 Lingettes 14x18 cm, les 150

MS2002 Lingettes 20x27 cm, les 200

MS2001 Recharge lingettes 14x18 cm, les 150

MS2003 Recharge lingettes 20x27 cm, les 200

Prix HT

## Les performances des désinfectants et antiseptiques

### Normes de base

Pour mesurer l'efficacité des désinfectants, des normes de base définissent :

- l'action du désinfectant sur des micro-organismes déterminés, ce qui permet de spécifier le **spectre d'activité** : bactéricide, mycobactéricide, fongicide, virucide, levuricide ou sporicide
- le **temps de contact** nécessaire
- la température d'utilisation
- les **conditions d'utilisation** : "en condition de propreté", "en condition de saleté", "en présence d'eau dure", etc.
- la **concentration** du produit

### Normes d'application

En plus de ces bases, des normes d'application, différentes selon le domaine d'activité, précisent les conditions d'application du désinfectant pour un usage donné

Spectre	Phase 1 : normes de base	Phase 2 : normes d'application	
		essais en suspension	essais sur des surfaces
agroalimentaire, industrie, usage domestique, collectivités			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 1276	NF EN 13697
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 1650	NF EN 13697
Sporicide	NF EN 14347	NF EN 13704	-
vétérinaire			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 1656	NF EN 14349 / NF EN 16437
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 1657	NF EN 16438
Mycobactéricide	-	NF EN 14204	-
Virucide	-	NF EN 14675	-
médecine humaine			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 13727	NF EN 14561 / NF EN 16615
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 13624	NF EN 14562 / NF EN 16615
Mycobactéricide	-	NF EN 14348	NF EN 14563
Virucide	-	NF EN 14476	-
autres domaines			
Bactéricide	NF EN 1040	-	NF EN 1499/NF EN 1500/NF EN 12791

\* fongicide = action contre les levures ET les moisissures



## mikrozid® AF wipes

**schülke -t**

**Air Liquide**  
HEALTHCARE

Une société du groupe Air Liquide FRANCE

Lingettes nettoyantes et désinfectantes prêtes à l'emploi

### Notre plus

- Produit d'imprégnation mikrozid® AF liquid
- Large spectre d'activité avec des temps de contacts courts
- Très bien imprégnées : permettent une excellente couverture de surfaces
- Ne laissent pas de traces

### Domaines d'utilisation

Désinfection rapide à base d'alcool des équipements médicaux et de toutes sortes de surfaces nettoyables, présentant un risque d'infection et où des temps de contact courts sont nécessaires, tels que :

- les surfaces à proximité des patients
- les unités de traitement des patients
- les tables d'examen
- les tables d'opération et les surfaces de travail adjacentes
- les surfaces des équipements et instruments médicaux

### Conseils d'utilisation

- Dévisser le couvercle de la boîte.
- Tirer la première lingette du rouleau, l'insérer dans l'orifice du couvercle. Revisser le couvercle.
- Tirer les lingettes selon les besoins. Pour les grandes surfaces à traiter, utiliser plusieurs linglettes.
- Essuyer la surface ou le dispositif médical à désinfecter.
- Laisser sécher sans essuyer.

Ne pas traiter les surfaces sensibles à l'alcool (exemple: verre acrylique).

### Efficacité microbiologique

Efficacité	Concentration	Temps de contact
<b>Bactéries</b> <i>EN13727, EN16615, Selon les recommandations VAH temps de contact court - en conditions de saleté</i>	prêtes à l'emploi	1 min
<b>Mycobactérie</b> <i>EN14348 - en conditions de saleté</i>	prêtes à l'emploi	1 min
<b>Levure</b> <i>EN13727, EN16615, Selon les recommandations VAH temps de contact court - en conditions de saleté</i>	prêtes à l'emploi	1 min
<b>Fongique</b> <i>EN13624, EN13697 - en conditions de saleté</i>	prêtes à l'emploi	2 min
<b>activité virucide limitée</b>	prêtes à l'emploi	30 sec
<b>VHB</b>	prêtes à l'emploi	1 min
<b>VHC</b>	prêtes à l'emploi	1 min
<b>VHS</b>	prêtes à l'emploi	30 sec
<b>norovirus</b> <i>EN14476 - en conditions de saleté</i>	prêtes à l'emploi	1 min
<b>polyomavirus SV 40</b>	prêtes à l'emploi	10 min
<b>rotavirus</b>	prêtes à l'emploi	30 sec

**CE** 0297

# mikrozid® AF wipes

## Données relatives au produit

### Composition:

100 g de solution contiennent : 25 g d'éthanol (94 %), 35 g de Propan-1-ol et des agents mouillants.

### Données physico-chimiques

Couleur	incolore
Densité	env. 0,89 g/cm <sup>3</sup> / 20 °C / de la solution active
pH	Non applicable
Point d'éclair	27 °C / Méthode : DIN 51755 Part 1 / de la solution active
Routine FORM	Solution hydroalcoolique sur textile non-tissé
Viscosité dynamique	Donnée non disponible

## Remarques particulières

Utilisez les DM et les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Eviter le contact avec les yeux.

Le port de gants de protection (par ex. en caoutchouc Butyl) est recommandé.

Ne pas traiter les surfaces synthétiques comme le plexiglass.

Pratique d'emploi.

Résistantes et bien imprégnées, pas de déchirure ni de tortillon.

Ne laisse pas de traces, ne colle pas.

DLU: 3 mois après ouverture

## Informations environnementales

schülke est une société engagée dans une gestion durable et responsable de nos ressources naturelles, de notre environnement et de notre santé. Notre système de management environnemental lancé en 1996 conditionne toutes nos activités au quotidien, et nos efforts sont régulièrement récompensés par les instances environnementales allemandes et internationales (EMAS, ECO AUDIT et Responsible Care).



Schülke & Mayr GmbH est titulaire d'une autorisation de fabrication selon le paragraphe 13 alinéa 1 de la loi allemande pour les médicaments et les certificats de conformité aux BPF des produits médicaux.



Une société du groupe Air Liquide

910112-FR-fr-02-12/4/2020  
Cette information produit n'est pas mise à jour automatiquement.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**mikrozid® AF wipes    No Change Service!**

Version 05.10	Date de révision: 11.04.2020	Date de dernière parution: 14.05.2019
		Date de la première version publiée: 27.09.2007

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : mikrozid® AF wipes

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants et produits biocides généraux

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : INRS / ORFILA : +33(0)145425959

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 3      H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2      H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,      H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**mikrozid® AF wipes    No Change Service!**Version  
05.10Date de révision:  
11.04.2020Date de dernière parution: 14.05.2019  
Date de la première version publiée:  
27.09.2007

Système nerveux central

## 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention:**P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P280 Porter des gants de protection (p.e. Caoutchouc nitrile) /un équipement de protection des yeux.**Intervention:**P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.**Etiquetage supplémentaire**

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

A un effet dégraissant sur la peau.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution hydroalcoolique sur textile non-tissé

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (% w/w)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**mikrozid® AF wipes    No Change Service!**

Version                      Date de révision:                      Date de dernière parution: 14.05.2019  
 05.10                      11.04.2020                              Date de la première version publiée:  
                                                                                    27.09.2007

	No.-Index Numéro d'enregistrement		
Propane-1-ol	71-23-8 200-746-9 603-003-00-0 01-2119486761-29-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	>= 30 - < 50
Éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 20 - < 30

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.  
Appeler un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitements : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Pulvériseur d'eau
- Moyens d'extinction inappropriés : Mousse  
Ne PAS utiliser un jet d'eau.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**mikrozid® AF wipes    No Change Service!**

Version 05.10	Date de révision: 11.04.2020	Date de dernière parution: 14.05.2019 Date de la première version publiée: 27.09.2007
------------------	---------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.  
Éviter le contact avec les yeux.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

voir section 8 + 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel.

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les aires de stockage et les contenants : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Éviter une exposition directe au soleil. Température de stockage recommandée: 15 - 25°C

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**mikrozid® AF wipes    No Change Service!**Version  
05.10Date de révision:  
11.04.2020Date de dernière parution: 14.05.2019  
Date de la première version publiée:  
27.09.2007

Précautions pour le stockage : Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
en commun

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Le produit tombe sous le champ d'application du règlement sur les produits biocides (UE) n°528/2012.  
Type de produit: 2

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Propane-1-ol	71-23-8	VME	200 ppm 500 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Éthanol	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Propane-1-ol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	136 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	268 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1723 mg/m <sup>3</sup>
Éthanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m <sup>3</sup>

**Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Propane-1-ol	Eau douce	6,83 mg/l
	Sol	1,49 mg/kg
	Sédiment marin	2,75 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	27,5 mg/kg
	Eau de mer	0,983 mg/l

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**mikrozid® AF wipes    No Change Service!**

Version                      Date de révision:                      Date de dernière parution: 14.05.2019  
 05.10                      11.04.2020                              Date de la première version publiée:  
                                                                                    27.09.2007

Éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	Sédiment marin	2,9 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l

**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

Protection des mains

Remarques : Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>120 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection..

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : Solution hydroalcoolique sur textile non-tissé

Couleur : incolore

Odeur : d'alcool

Seuil olfactif : non déterminé

pH : Non applicable

Point de fusion/point de congélation : < -5 °C  
de la solution active

Température de décomposition : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : env. 80 °C  
de la solution active

Point d'éclair : 27 °C  
Méthode: DIN 51755 Part 1  
de la solution active

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Entretient la combustion

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité : 17,5 % (v)  
Matière première

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Air Liquide

HEALTHCARE

Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**mikrozid® AF wipes    No Change Service!**

Version                      Date de révision:                      Date de dernière parution: 14.05.2019  
 05.10                      11.04.2020                              Date de la première version publiée:  
                                                                                    27.09.2007

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 2,1 % (v) Matière première
Pression de vapeur	: env. 50 hPa (20 °C) de la solution active
Densité de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: env. 0,89 g/cm³ (20 °C) de la solution active
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: dans toutes les proportions (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: 425 °C Matière première
Viscosité Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: < 15 s à 20 °C Méthode: DIN 53211 de la solution active
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Air Liquide

HEALTHCARE

Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**mikrozid® AF wipes      No Change Service!**

Version 05.10	Date de révision: 11.04.2020	Date de dernière parution: 14.05.2019
		Date de la première version publiée: 27.09.2007

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucune raisonnablement prévisible.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Composants:****Propane-1-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): env. 8.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat, mâle et femelle): > 33,8 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: OCDE ligne directrice 403
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Lapin): 4.032 mg/kg Méthode: Valeur de littérature

**Éthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Souris): 8.300 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Souris): 39 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Lapin): 20.000 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:****Propane-1-ol:**

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

**Éthanol:**

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**schülke -+****Air Liquide**  
HEALTHCARE

Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**mikrozid® AF wipes      No Change Service!**Version  
05.10Date de révision:  
11.04.2020Date de dernière parution: 14.05.2019  
Date de la première version publiée:  
27.09.2007**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit:**

Méthode	:	Avis d'expert
Résultat	:	irritant
Remarques	:	Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

**Composants:****Propane-1-ol:**

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Effets irréversibles sur les yeux

**Éthanol:**

Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:****Propane-1-ol:**

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Éthanol:**

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Composants:****Propane-1-ol:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Non mutagène dans le test d'Ames.
------------------------------------------------------	---	-----------------------------------

**Éthanol:**

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames) Système d'essais: <i>Salmonella typhimurium</i> Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.
-----------------------	---	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Air Liquide

Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**mikrozid® AF wipes    No Change Service!**

Version 05.10	Date de révision: 11.04.2020	Date de dernière parution: 14.05.2019
		Date de la première version publiée: 27.09.2007

- Génotoxicité in vivo : Résultat: N'est pas mutagène
- Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

**Cancérogénicité****Composants:****Propane-1-ol:**

- Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

**Éthanol:**

- Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

**Toxicité pour la reproduction****Composants:****Propane-1-ol:**

- Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 8,6 mg/l

- Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

**Éthanol:**

- Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2.000 Poids corporel mg / kg

- Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes doses de cette substance.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique****Produit:**

- Remarques : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Composants:****Propane-1-ol:**

- Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**mikrozid® AF wipes    No Change Service!**

Version 05.10	Date de révision: 11.04.2020	Date de dernière parution: 14.05.2019
		Date de la première version publiée: 27.09.2007

**Éthanol:**

||| Remarques : Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée****Composants:****Propane-1-ol:**

||| Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Éthanol:**

||| Remarques : Donnée non disponible

**Toxicité à dose répétée****Composants:****Éthanol:**

Espèce	: Rat
NOAEL	: 1.730 mg/kg
LOAEL	: 3.160 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 90 d

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Composants:****Propane-1-ol:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poisson): 3.200 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3.642 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: DIN 38412
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOEC (Chlorella pyrenoidosa (Chlorelle)): 1.150 mg/l Durée d'exposition: 48 h



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**mikrozid® AF wipes    No Change Service!**

Version                      Date de révision:                      Date de dernière parution: 14.05.2019  
 05.10                      11.04.2020                              Date de la première version publiée:  
                                                                                    27.09.2007

**Éthanol:**

- Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,14  
Méthode: Valeur calculée

**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:****Propane-1-ol:**

- Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

**Éthanol:**

- Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

- Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

**Composants:****Éthanol:**

- Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

**12.6 Autres effets néfastes****Produit:**

- Information écologique supplémentaire : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Peut-être éliminé avec les ordures ménagères sous réserve que les réglementations soient observées et accord avec l'exploitant de la décharge et les autorités compétentes.
- Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**mikrozid® AF wipes    No Change Service!**

Version 05.10	Date de révision: 11.04.2020	Date de dernière parution: 14.05.2019
		Date de la première version publiée: 27.09.2007

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

<b>ADR</b>	:	UN 3175
<b>IMDG</b>	:	UN 3175
<b>IATA</b>	:	UN 3175

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

<b>ADR</b>	:	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFAMMABLE, N.S.A. (propan-1-ol, éthanol)
<b>IMDG</b>	:	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (propan-1-ol, ethanol)
<b>IATA</b>	:	Solids containing flammable liquid, n.o.s. (propan-1-ol, ethanol)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

<b>ADR</b>	:	4.1
<b>IMDG</b>	:	4.1
<b>IATA</b>	:	4.1

**14.4 Groupe d'emballage**

<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 40
Étiquettes	: 4.1
Code de restriction en tunnels	: (E)
<b>IMDG</b>	
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 4.1
EmS Code	: F-A, S-I
<b>IATA (Cargo)</b>	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 448
Instruction d'emballage (LQ)	: Y441
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: Flammable solid
<b>IATA (Passager)</b>	
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 445
Instruction d'emballage (LQ)	: Y441
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: Flammable solid

## **FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**mikrozid® AF wipes**      *No Change Service!*

Version Date de révision: Date de dernière parution: 14.05.2019  
05.10 11.04.2020 Date de la première version publiée:  
27.09.2007

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable  
(Annexe XIV)

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

**REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)** : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 84  
(R-461-3, France)

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)  
Installations classées pour la : 4331, 4734

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**mikrozid® AF wipes    No Change Service!**

Version 05.10	Date de révision: 11.04.2020	Date de dernière parution: 14.05.2019 Date de la première version publiée: 27.09.2007
------------------	---------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

protection de l'environnement  
(Code de l'environnement  
R511-9)

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 58,27 %

Règlement (CE) no 648/2004, comme amendé : Autres constituants: Parfums

**Autres réglementations:**

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Exempt

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Texte complet pour autres abréviations**

Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**mikrozid® AF wipes    No Change Service!**

Version 05.10	Date de révision: 11.04.2020	Date de dernière parution: 14.05.2019
		Date de la première version publiée: 27.09.2007

nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et毒ique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire****Classification du mélange:**

Flam. Liq. 3	H226
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

**Procédure de classification:**

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.